

bravaient les lois dans le but d'atteindre leurs fins, celle-là refusait d'entrer dans un mouvement condamnable et, malgré toutes sortes de provocations, empêchait ses membres de se procurer un triomphe immédiat, bien facile à obtenir, par l'emploi de méthodes que reprouvent la conscience aussi bien que le code criminel.

Pourquoi cela ?

La réponse est facile : il y a union et union, comme il y a fagot et fagot.

Les principes différents

Pour les unions internationales, le patron, c'est l'ennemi ; l'union catholique le considère comme un associé dans l'œuvre de la production industrielle. Celle-ci voit en lui le propriétaire et le chef d'entreprise ; celles-là, l'exploiteur et le marâtre qu'une plus juste organisation de la société pendrait haut et court.

L'unique but que poursuivent les syndicats internationaux, c'est l'augmentation constante des salaires et la diminution non moins constante des heures de travail. Les unions catholiques savent que les salaires ne se commandent pas à coup de grève et que, même avec de la bonne volonté, le patron doit leur assigner des limites ; elles sont pour une journée d'ouvrage raisonnable, mais elles comprennent qu'il est des temps et des pays où c'est mal de vouloir raccourcir la durée du labeur.

Les unions internationales prêchent à leurs membres que l'ouvrier devrait avoir autant de bonheur, de jouissance et de repos que son patron : tout leur horizon est sur la terre ; les ouvriers appartenant aux syndicats catholiques ont des vues plus saines et plus hautes : loin de considérer comme une injustice l'inégalité des conditions humaines, ils savent que la naissance, les talents et les circonstances rendent inéluctable l'inégalité qui existe entre les hommes. Et ils ont foi en une vie meilleure où chacun recevra, en fait de vrai bonheur et de vraies jouissances, la part qu'il a méritée, quels qu'aient été, par ailleurs, sa parenté, sa richesse, sa puissance et ses dons intellectuels ou autres.